



Assemblée générale mixte 23 avril 2010

Déroulé de l'Assemblée Générale Mixte

I. Partie ordinaire

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice social 2009
2. Rapport du Conseil d'administration sur la situation consolidée
3. Rapport de la Présidente du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
4. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux, sur les procédures de contrôle interne, sur les comptes annuels consolidés et sur les conventions et engagements réglementés
5. Résolutions ordinaires

II. Partie extraordinaire

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'augmentation de capital au profit des salariés
2. Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
3. Résolution extraordinaire



I. Assemblée générale mixte

Partie ordinaire



2009

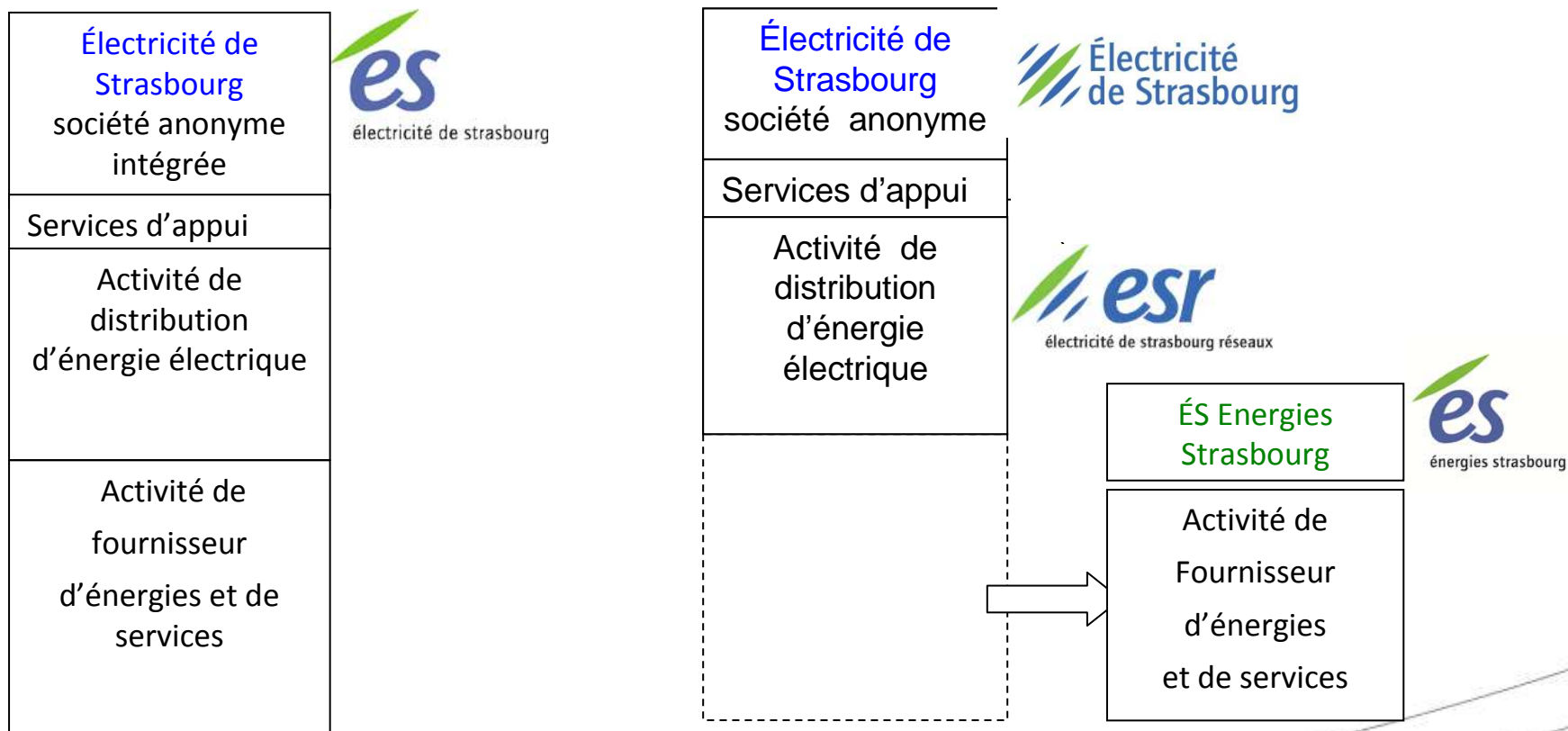
Événements significatifs

Vidéo



En 2009, une réorganisation majeure du Groupe suite à la séparation juridique

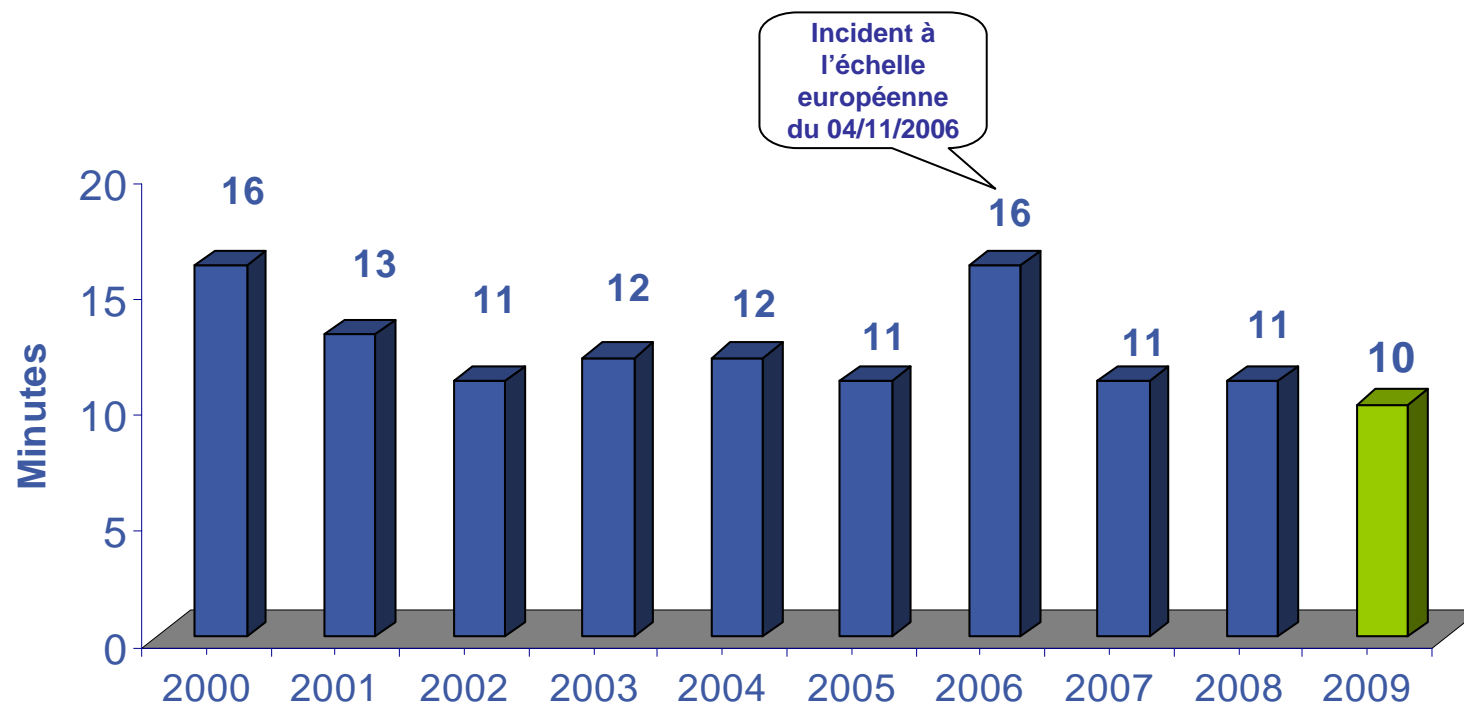
groupe ES





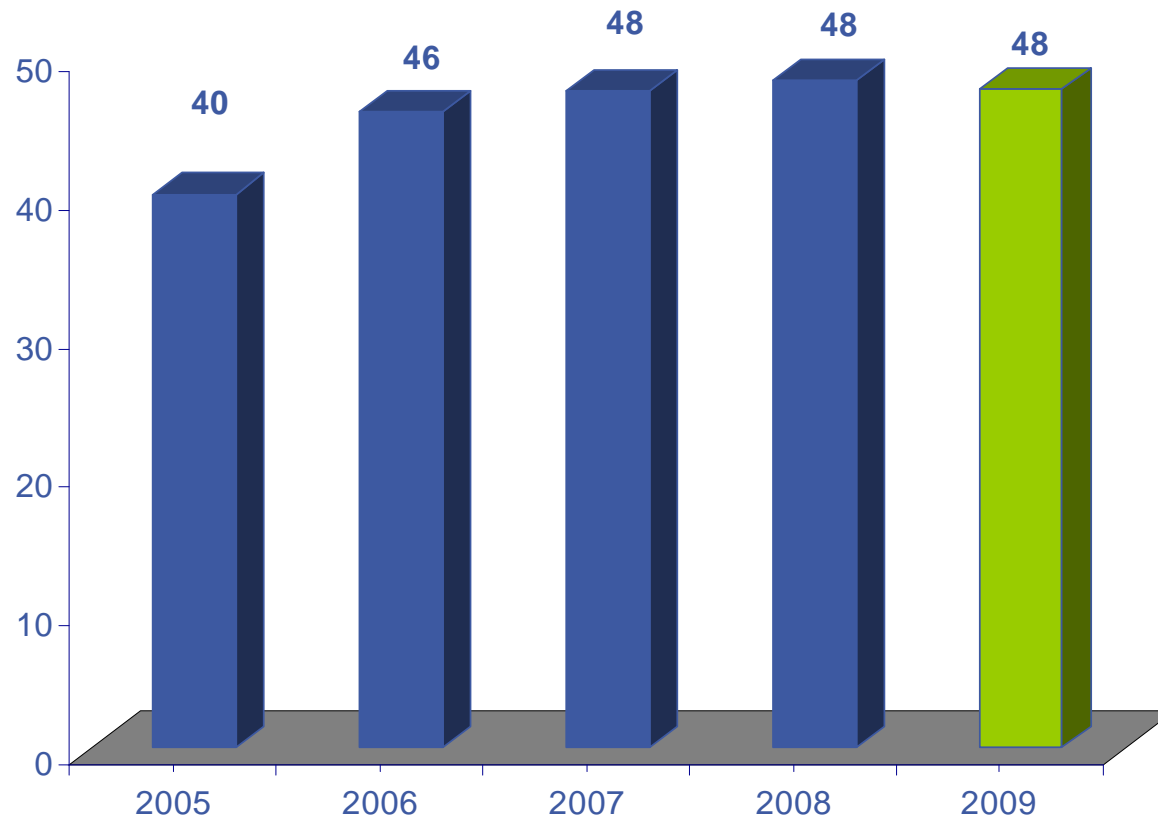
1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice social 2009

Qualité et fiabilité du réseau...



Durée moyenne de coupure annuelle : 10 min 03

... grâce à une stratégie d'investissement soutenu dans les réseaux ...



Investissements bruts de 47,57 M€

dont 39,9 M€ dans le réseau

.... et au professionnalisme des équipes d'Électricité de Strasbourg

- > 77 % de clients coupés réalimentés en moins de 30 min
- > Puissance de pointe absolue atteinte le 12 janvier 2009 : 1396 MW
- > 1,2% de clients mal alimentés en matière de tenue de tension (obligation réglementaire fixée à < 5 %)
- > Note de plus de 8/10 lors d'enquêtes de satisfaction clients
- > Audit de renouvellement de la triple certification pour Électricité de Strasbourg :
 - ISO 14001 pour l'environnement,
 - ISO 9001 pour la qualité,
 - OHSAS 18001 pour la santé/sécurité

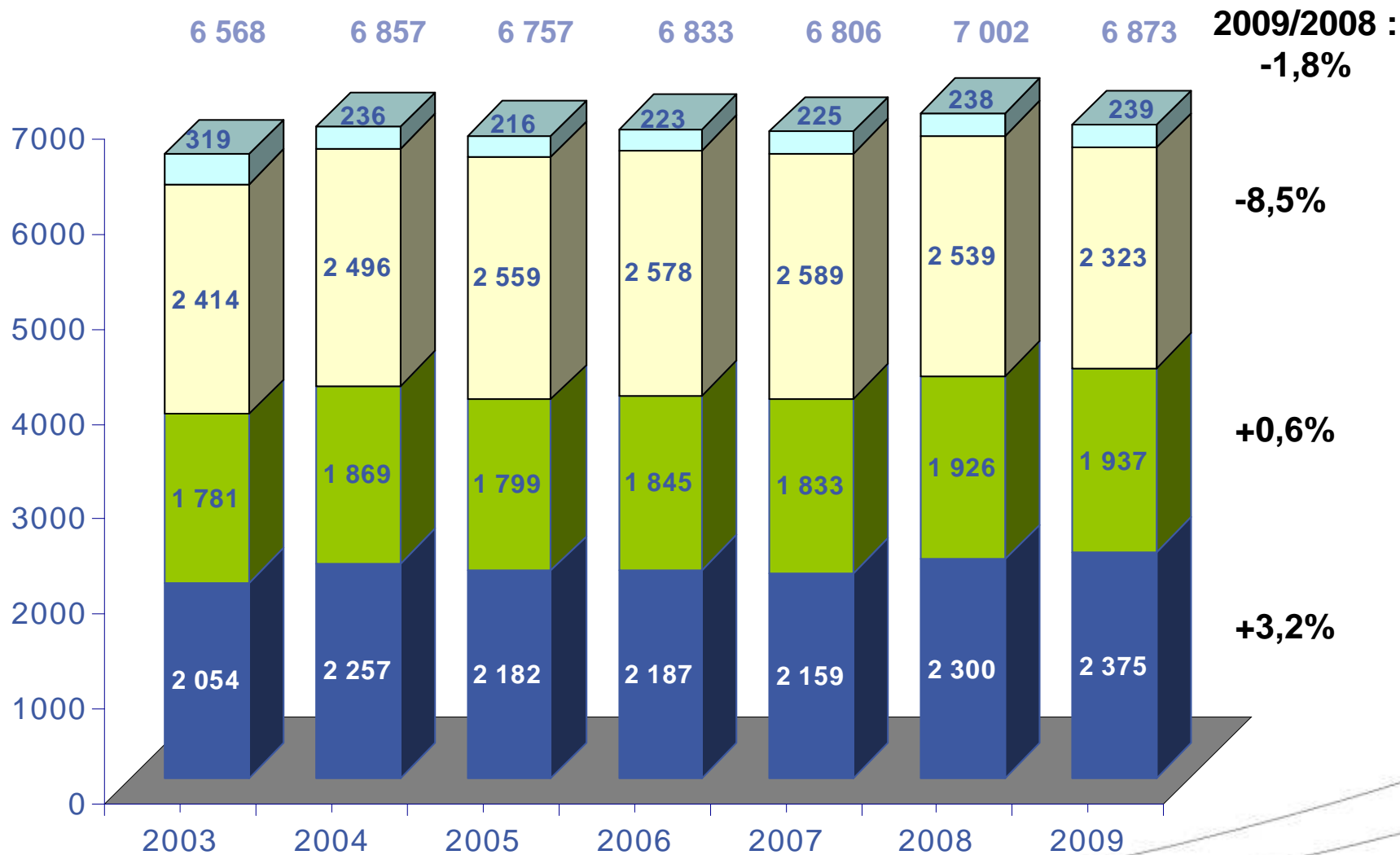
ÉS Réseaux : 2009 entre grandes réalisations et innovation

- > Une innovation réseau : premières utilisations de la partie HTA provisoire et transportable d'un poste HTB, une idée d'ÉS Réseaux
- > Raccordement de la 1^{ère} tranche de l'installation photovoltaïque de 2,6MW de WESTPHAL à Weinbourg
- > Opération rare et spectaculaire : suppression par ESR d'une ligne 63kV de 14 km et de 46 pylônes entre Geispolsheim et Pfettisheim.
- > Soutien aux équipes FIRE à Perpignan suite aux ravages de la tempête Klaus
- > Préparation du sommet de l'OTAN à Strasbourg début avril 2009

L'accès au réseau de distribution d'électricité

- > Respect des principes du « code de bonne conduite » et d'indépendance du GRD
- > Mise en application de la 3e version du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics de transport et de distribution d'Électricité (TURPE 3)
- > Evolution des contrats d'accès au réseau et déploiement d'un nouveau système d'échanges de données avec les fournisseurs (via un portail informatique)
- > De nouvelles modalités de facturation des raccordements au réseau liées à la loi SRU
- > Mise à jour de la Documentation Technique de Référence (*DTR, anciennement référentiel technique*)

Consommation d'électricité (en GWh) : une légère érosion due à la crise économique



■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Industrie ■ Distributeurs



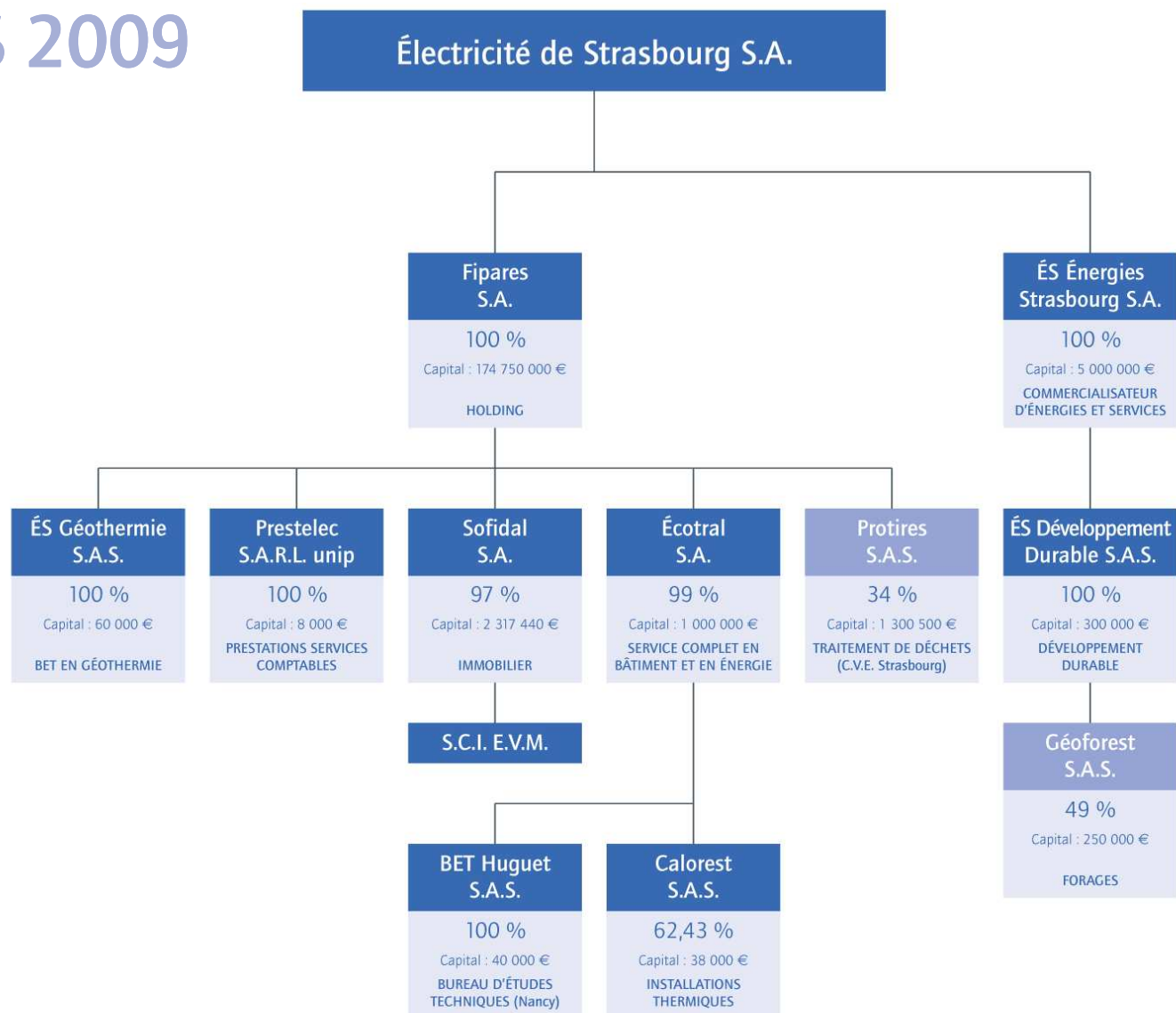
2. Rapport du Conseil d'administration sur la situation consolidée



Un Groupe responsable, 110 ans d'énergies et de services



Organigramme des sociétés consolidées du Groupe ÉS 2009

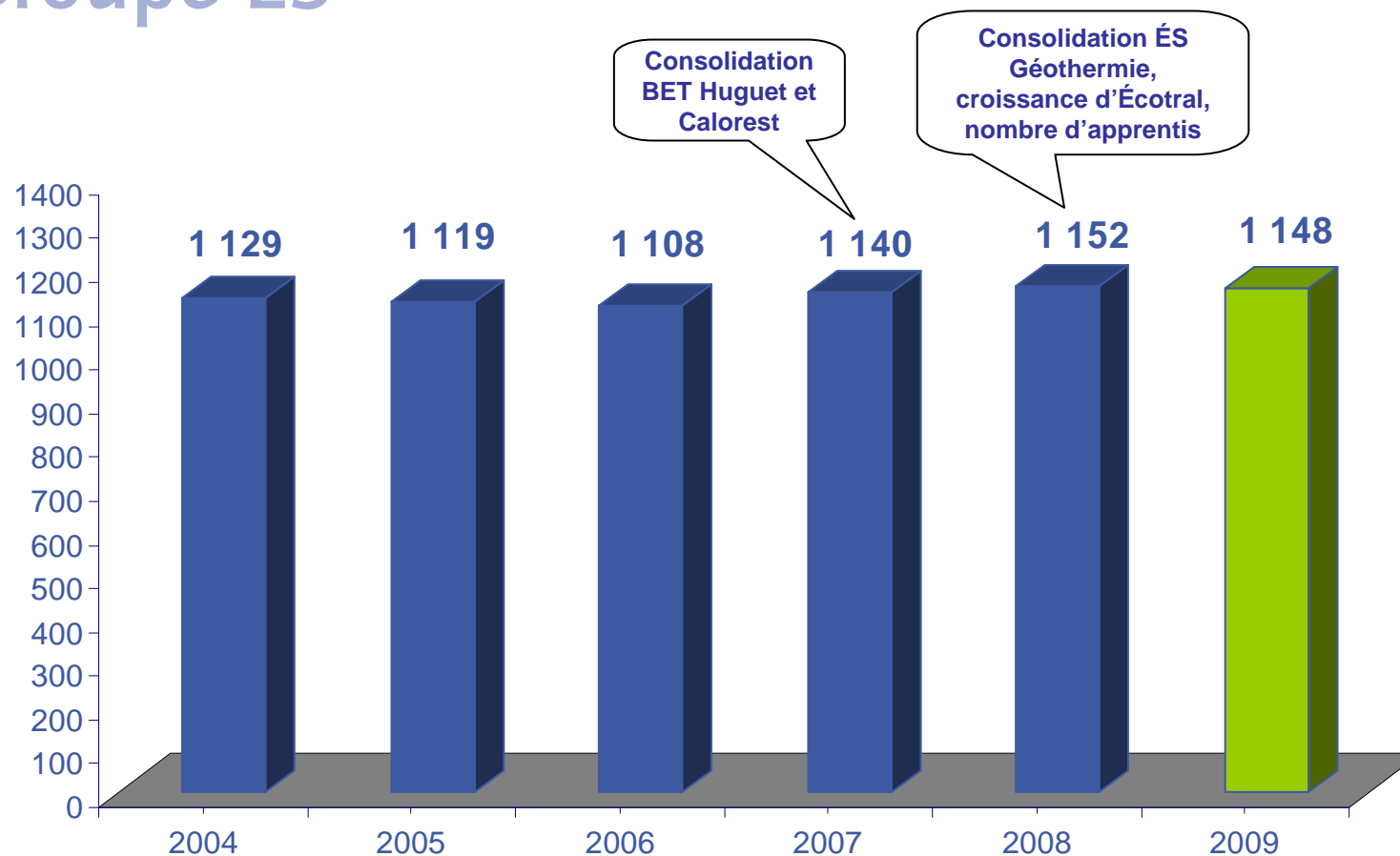


— Sociétés consolidées, toutes méthodes confondues

Sociétés détenues non majoritairement

15

Une évolution maîtrisée des effectifs du Groupe ÉS



37 apprentis accueillis

La baisse de l'effectif statutaire se poursuit :

964 en 2007, 961 en 2008 et 959 en 2009.

La responsabilité sociale d'entreprise au sein du Groupe ÉS

- > **Un engagement en faveur de la diversité :**
9 contrats aidés
31 personnes handicapées employées
24 % de femmes et 76 % d'hommes
- > **L'excellence par la formation :**
4,83 % de la masse salariale investie
soit 1,7 M€
- > **Négociations de 13 accords collectifs, création d'une « Instance Représentative de Groupe »**

Lancement d'une démarche participative de PDE (Plan Déplacements d'Entreprise)

- > Mise en place d'un Plan Déplacements d'Entreprise (PDE) innovant et ambitieux, avec le soutien de la CUS et du Conseil général du Bas-Rhin.
- > Forte mobilisation des salariés : 74 % de réponses au questionnaire sur leurs habitudes et attentes en la matière
- > Le PDE propose des actions concrètes qui encouragent l'utilisation des transports alternatifs . 1ère PHASE:
 - remise de « kits » vélo aux utilisateurs du vélo ayant signé une Charte d'engagement ,
 - création sur l'Intranet de pages informatives sur les transports alternatifs,
 - gratuité de la navette inter-sites,

De très bons résultats sécurité, preuve d'une politique volontariste

- > Excellent taux de fréquence : 1,4
- > Taux de sinistres automobiles : 7,9 (par million de km parcourus)

- > Actions de prévention santé sécurité en 2009 :
 - **prévention du risque électrique :**
 - déploiement d'un support multimédia interne et innovant autour de la consignation,
 - mise en oeuvre de groupes de travail autour de la préparation du travail, du chargé de travaux, de la visite de prévention, de la formation et de l'après formation
 - **prévention du risque chute :**
 - déploiement d'une formation spécifique créée en interne dénommée "Ligne de vie, sauvetage pour travaux en hauteur"
 - **promotion de la santé : prévention du cancer (plan cancer) et sensibilisation aux conduites addictives**

Des actions de mécénat fidèles à nos valeurs

- > Le prix Ocirp 2009 « Acteurs économiques et handicaps » est remis au Groupe ÉS et EDF Alsace pour leur engagement.
- > Avec le soutien apporté à la « canne luciole » et la signature d'une convention de partenariat avec l'AAAL, le Groupe ÉS confirme son engagement en faveur du handicap de la lutte contre les discriminations
- > Signature d'une convention de partenariat triennale avec SOS Cigognes, officialisant notre collaboration pour la protection de la biodiversité, en particulier de l'avifaune.

Les rémunérations des cadres dirigeants et supérieurs en 2009

> M. Didier GUÉNIN, Directeur général :

2009 : 181,6 k€, dont 143,0 k€ de salaire fixe
et 38,6 k€ de salaire variable

> Mme Myriam BERDY, Directeur général délégué :

2009 : 170,6 k€, dont 131,9 k€ de salaire fixe
et 38,7 k€ de salaire variable

> 10 autres personnes les mieux rémunérées :

2009 : 1 202,5 k€

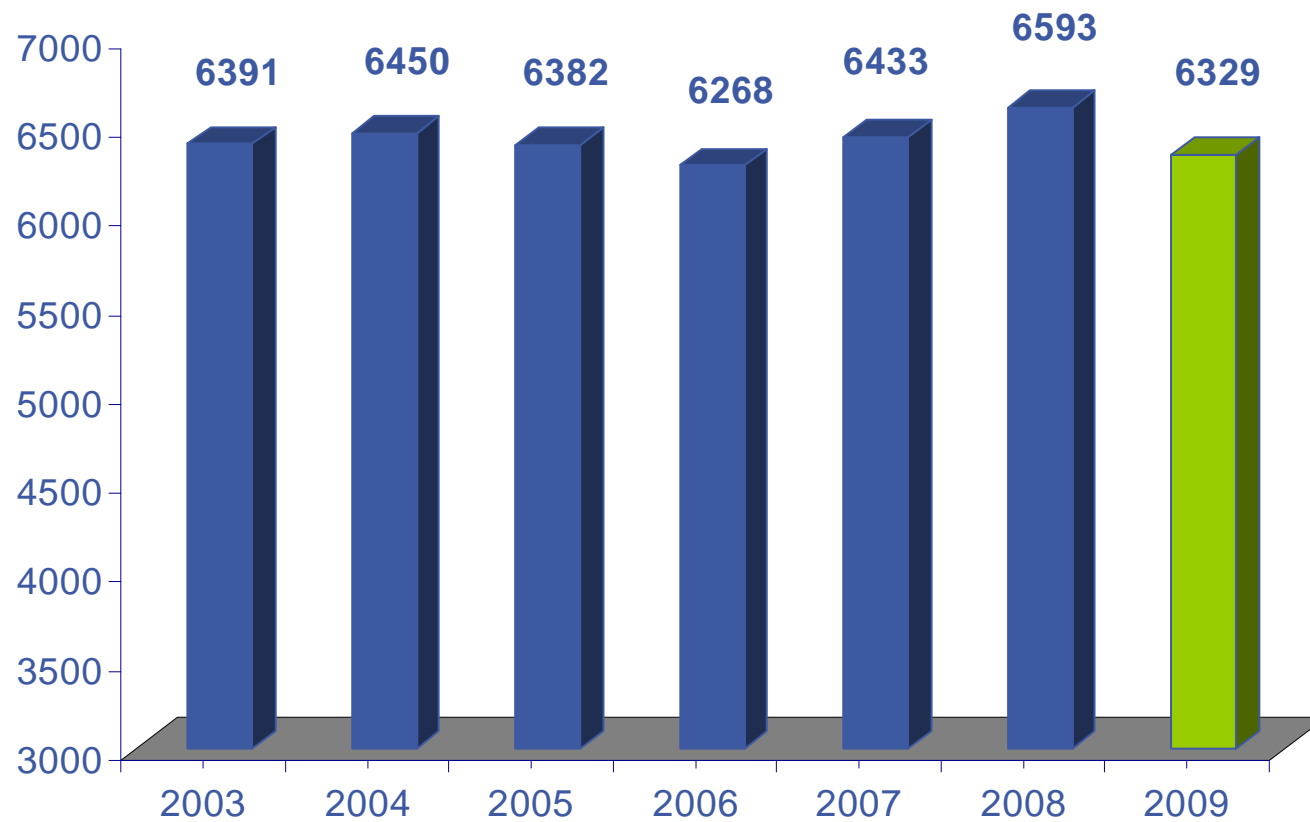


2009

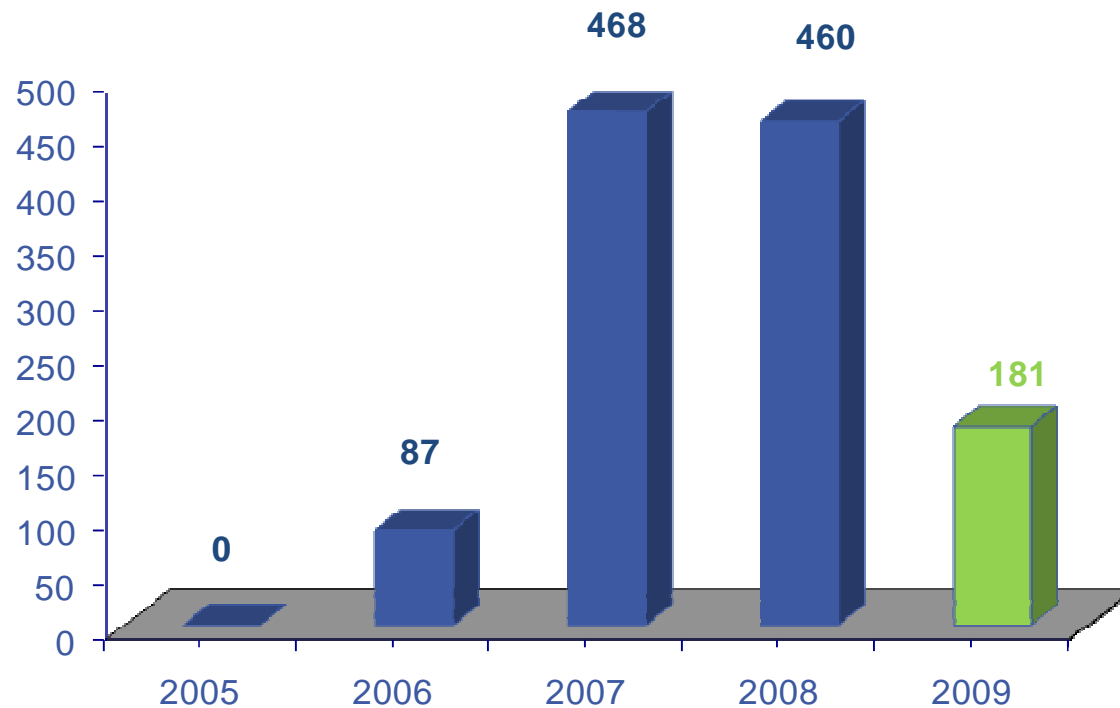
ÉS Energies Strasbourg



Ventes d'électricité (en GWh)

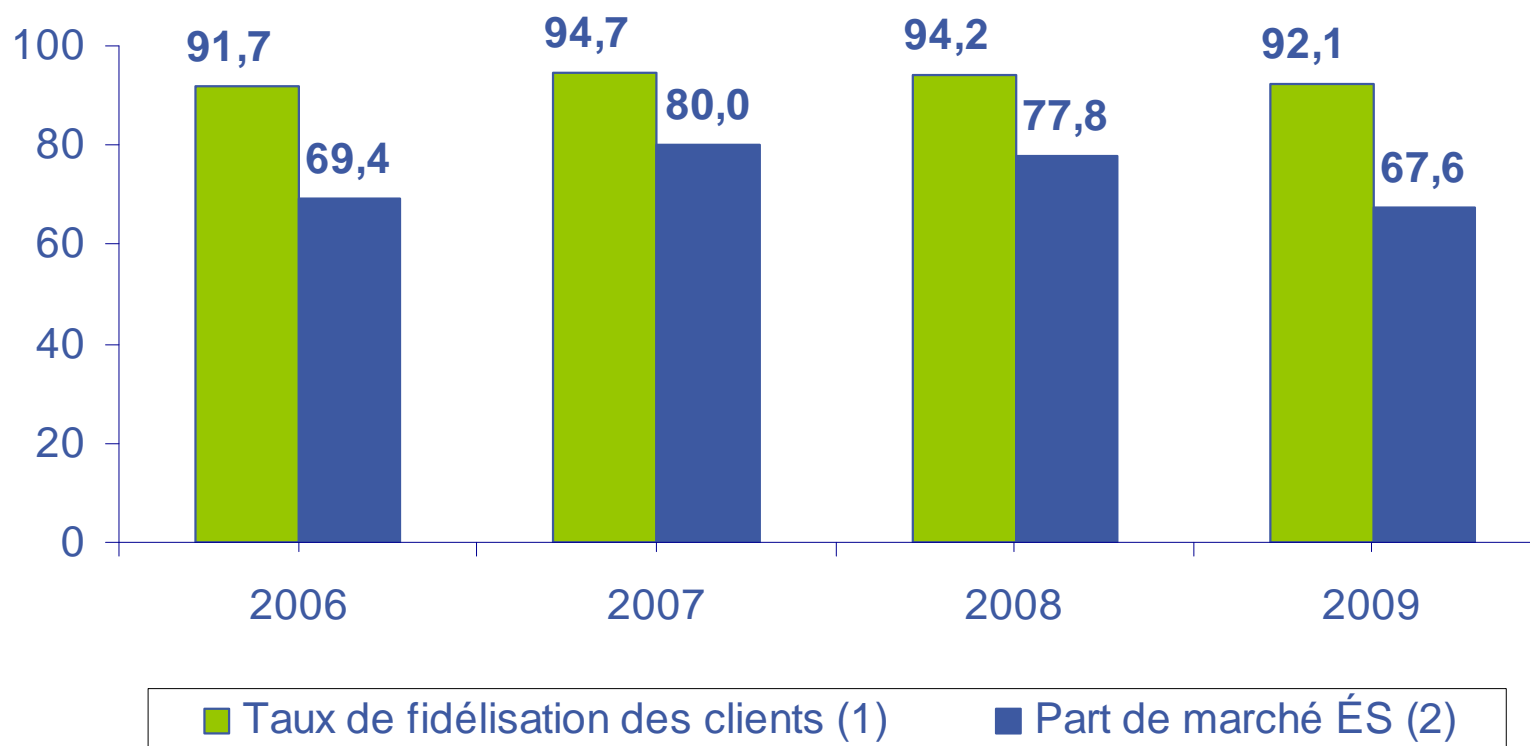


Ventes de gaz (en GWh)



Plus de 2 000 contrats gaz actifs à fin 2009

Taux de fidélisation électricité



(1) consommations des clients fournis par ES rapportées aux consommations totales des clients

(2) sur le marché des clients ayant fait jouer leur éligibilité : consommations des clients fournis par ES rapportées aux consommations totales des clients

ÉS Énergies Strasbourg, « Construisons ensemble l'éco-habitat »

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, ÉS Énergies Strasbourg renforce l'axe de développement « éco-habitat » en 2009 :

> Lancement de l'offre « ÉSprit isolation » à la Foire européenne de Strasbourg

> Dans le cadre de la convention de coopération pour le développement durable signée avec EDF et la région Alsace, signature de nombreuses conventions avec des partenaires régionaux :

Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, Conseil Général du Bas Rhin, EMS, INSA, CUS Habitat

> 50 « chantiers pionniers » (appel à projet avec des professionnels du bâtiment) : inauguration de la première maison basse consommation à Behlenheim

Politique de développement des offres « énergies renouvelables » et d'innovation commerciale

- > 1835 pompes à chaleur installées en 2009, dont 30 % dans le neuf
- > « ÉSprit bois » : une offre de chauffage d'appoint, plus de 300 contrats placés en 2009
- > L'offre « Solution Photovoltaïque » pour les Particuliers lancée en septembre 2007 : un total de 100 souscriptions et 75 installations en fonctionnement
- > « ÉSprit isolation » : 2 contrats signés à fin 2009
- > CEE : 383 GWh cumac (cumulé actualisé) générés depuis le 1er juillet 2007, ÉS a rempli son obligation sur la première période triennale

Une performance reconnue

- > Premier audit de certification pour ÉS Énergies Strasbourg : Certifications environnement ISO 14001 et qualité ISO 9001
- > Bonne satisfaction des clients particuliers avec une satisfaction globale de 7,4/10 et 49% de très satisfaits.
- > 32 % des clients professionnels perdus depuis 2004 ont été reconquis

... au service des clients

- > **Développement des services aux particuliers :**
 - > lancement de l'offre DED Dépannage Electrodomestique
 - > Près de 34 000 clients dans la gamme de services « ÉS assistance »

- > **Internet, un important canal de fidélisation :**
augmentation de l'utilisation de l'agence en ligne
(+ de 40 000 clients, hausse de 41 % par rapport à 2007)
et hausse de la fréquentation du site Internet es-energies.fr :
(+25% pour les pages particuliers et +75 % pour les pages professionnelles).



2009 Écotral et autres filiales

Écotral : de grands projets développement durable

- > Juin : Écotral remporte l'appel d'offres pour construire la plus importante chaufferie bois d'Alsace (8 MW) à Colmar.
- > Juillet : ouverture de bureaux à Nancy, afin de se développer dans le grand Est en étant proche de ses clients.
- > Novembre : inauguration de 750 m² de panneaux photovoltaïques couvrant un hangar destiné à sécher du bois, à Uhrwiller, un projet exemplaire dans le domaine du développement durable.
- > Importantes affaires dans le tertiaire public et les collectivités locales sur la région Est : chaufferie biomasse de l'OHS Bainville, CHU Nancy, chaufferie biomasse d'Is sur Tille
- > Partie de l'éclairage public de Sand réalisée avec des lampes LED à Sand : diminution des consommations de 65%

L'activité des autres filiales

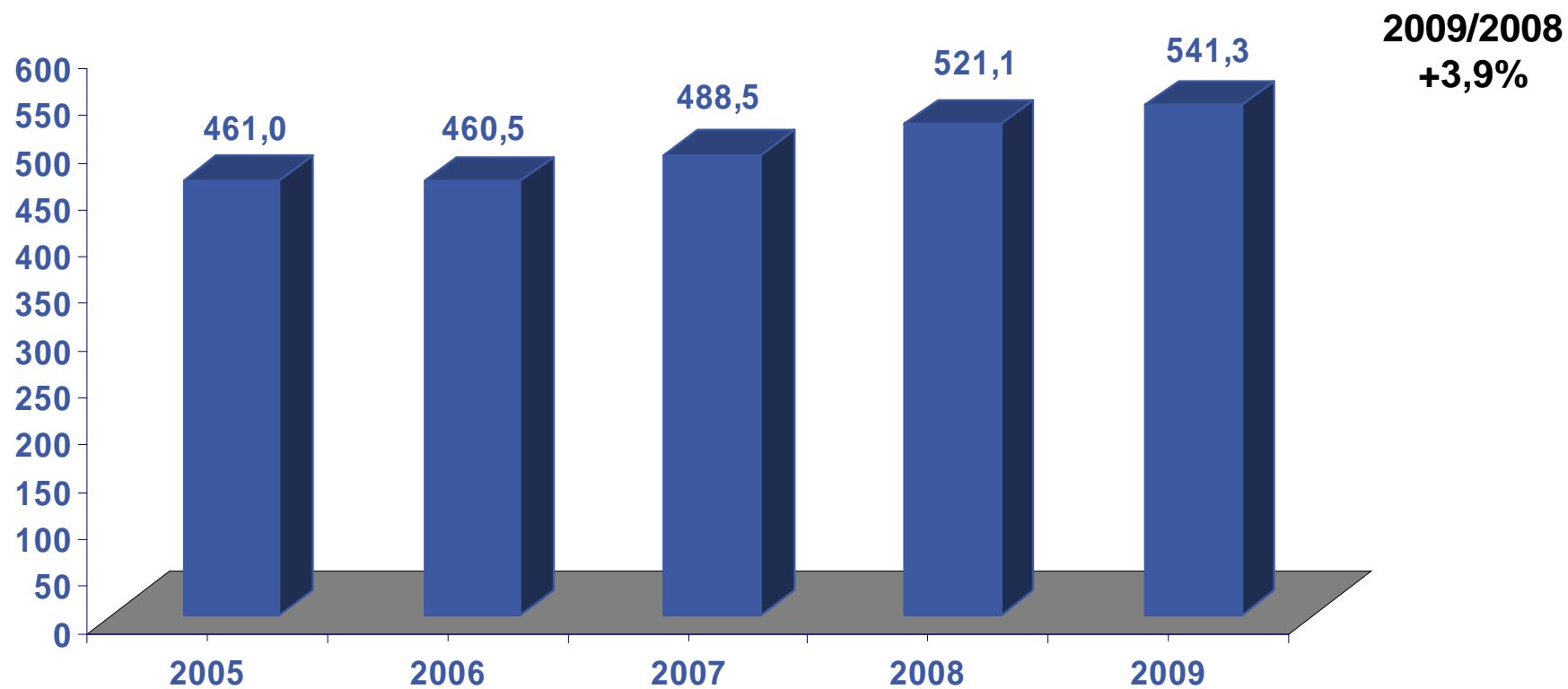
- > **Sofidal** : gestionnaire immobilier. Malgré un contexte immobilier difficile au cours de l'année 2009 qui affecte l'activité de cette filiale, le résultat net reste du même ordre que l'an passé
- > **BET Huguet** : ingénierie électrique et thermique. La montée en puissance des compétences dans le domaine des énergies renouvelables (maîtrise d'œuvre chaufferies bois et le photovoltaïque) est au coeur de la progression des résultats en 2009.
- > **Calorest** : entretien, exploitation et maintenance d'installations de chauffage et de climatisation. Activité de la société peu impactée par la crise économique.
- > **ÉS Géothermie** : méthodes d'exploration de gîtes géothermiques, réalisation de forages de centrales de production géothermiques et leur maintenance – exploitation. 2009 a été une année de démarrage pour cette activité naissante



Les principaux résultats 2009 : Comptes consolidés

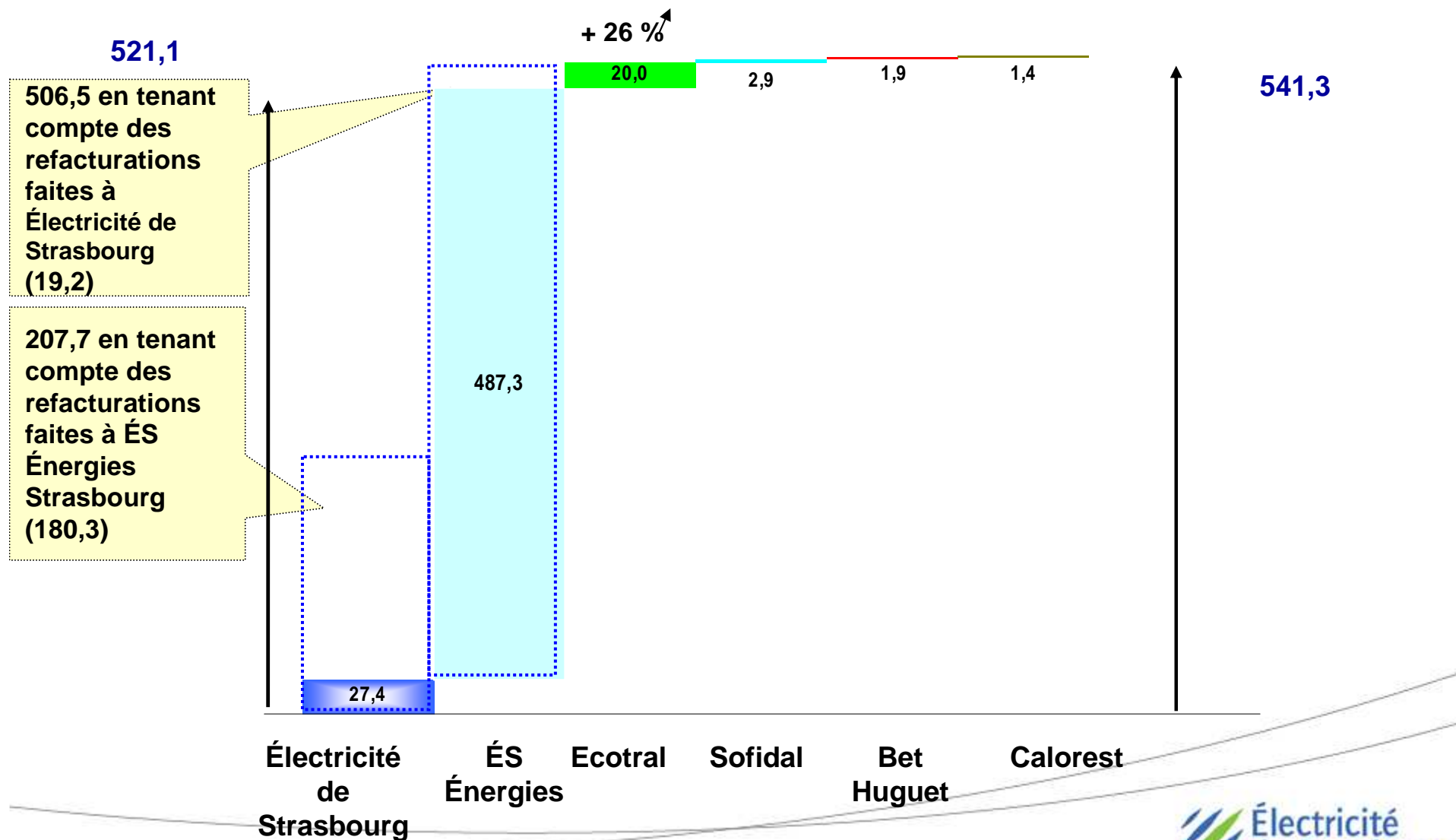
Chiffre d'affaires (en M€ ht)

Comptes consolidés



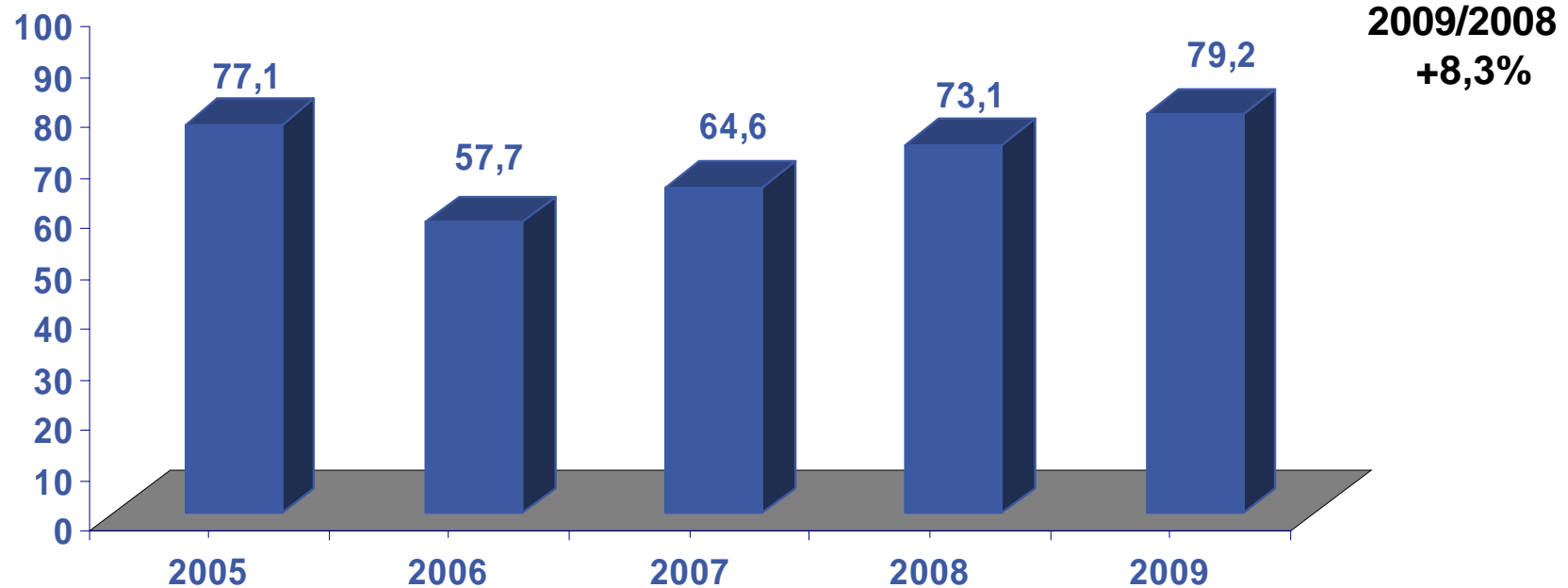
Chiffre d'affaires 2009 par sociétés (en M€ ht)

Comptes consolidés



Résultat opérationnel (en M€ ht)

Comptes consolidés

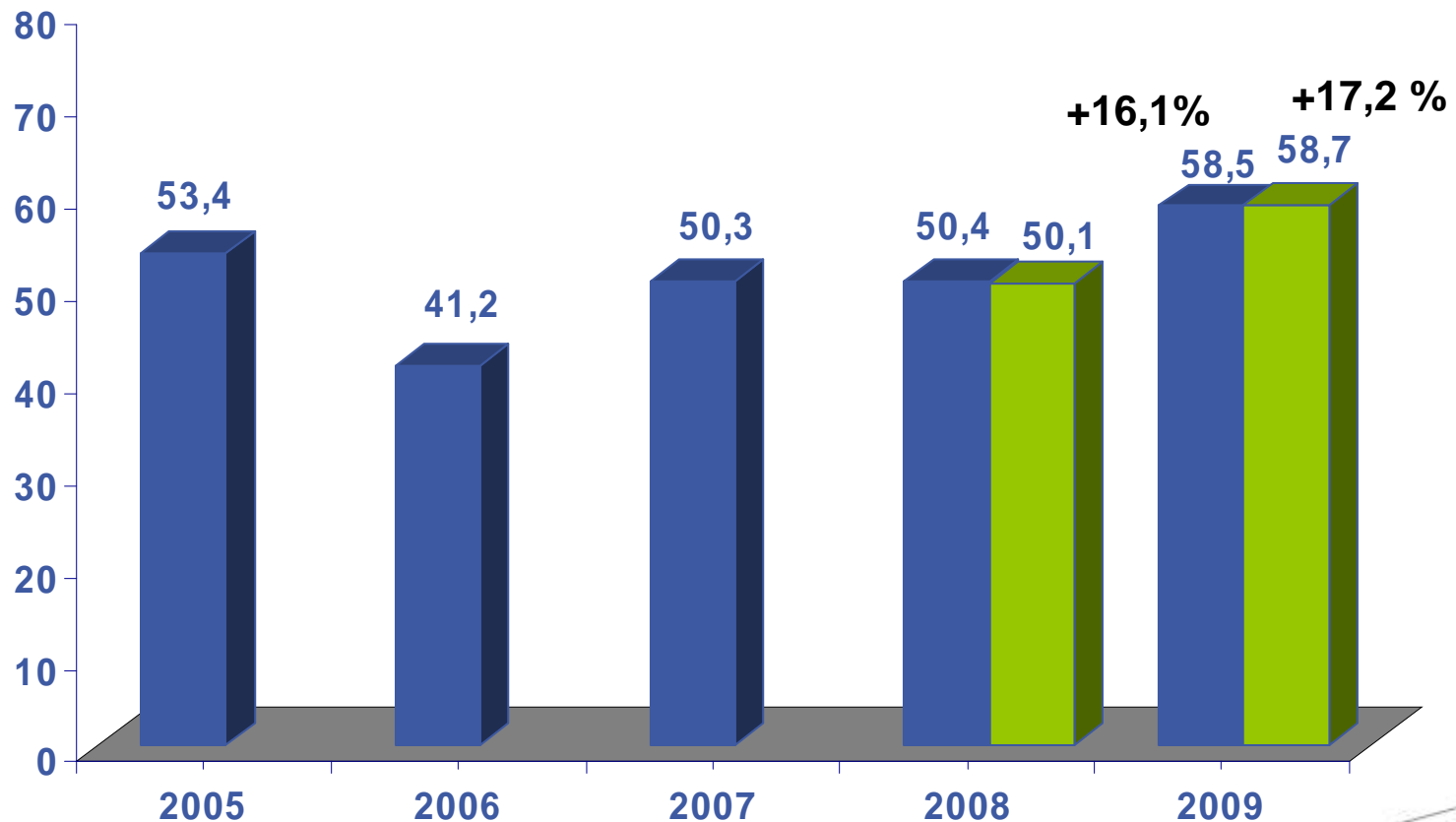


■ Résultat opérationnel

Résultat net (en M€ ht) Comptes consolidés

Contribution IFRS :

-Électricité de Strasbourg	29,4
-ÉS Énergies	28,4

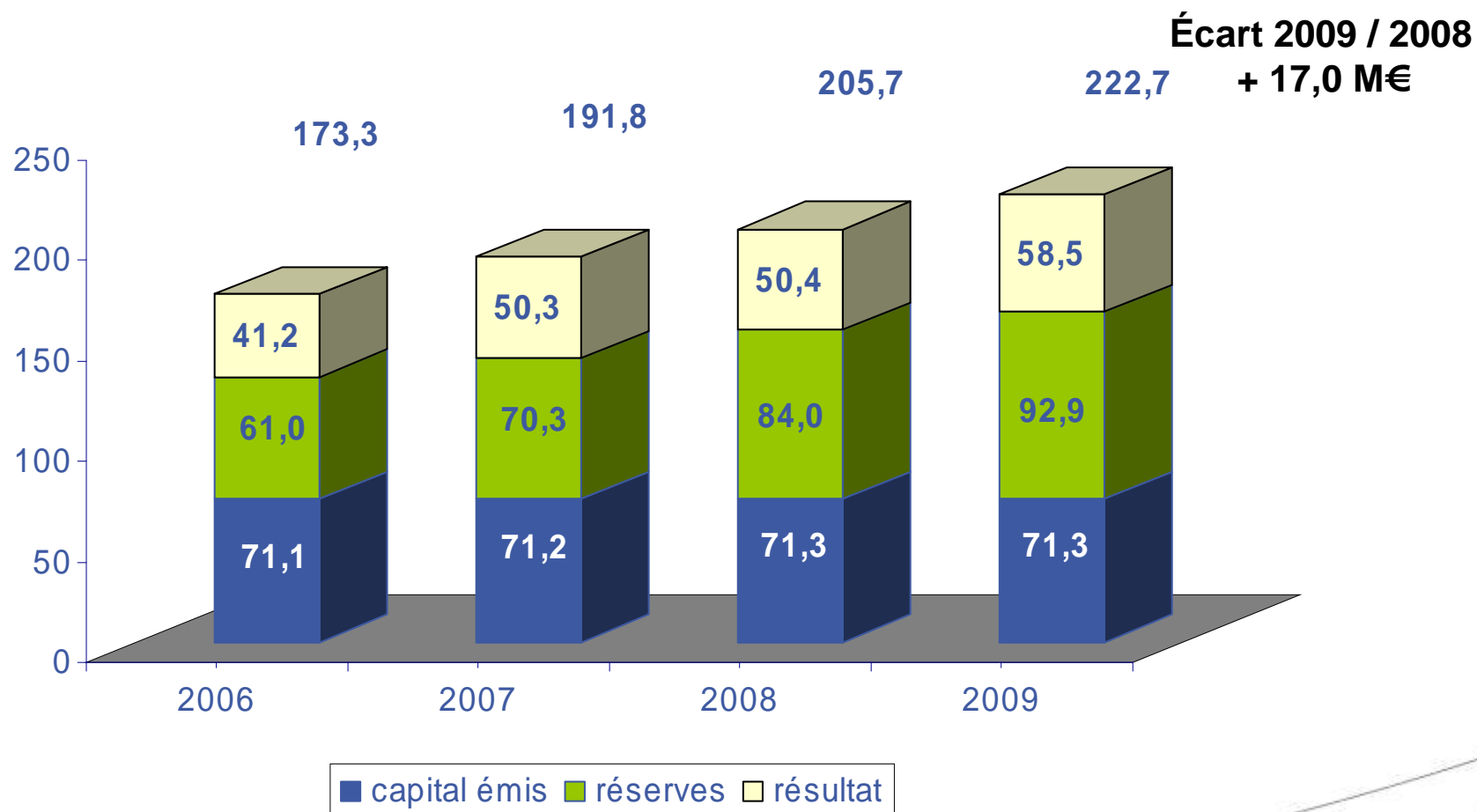


■ Résultat net Groupe ■ Résultat net courant

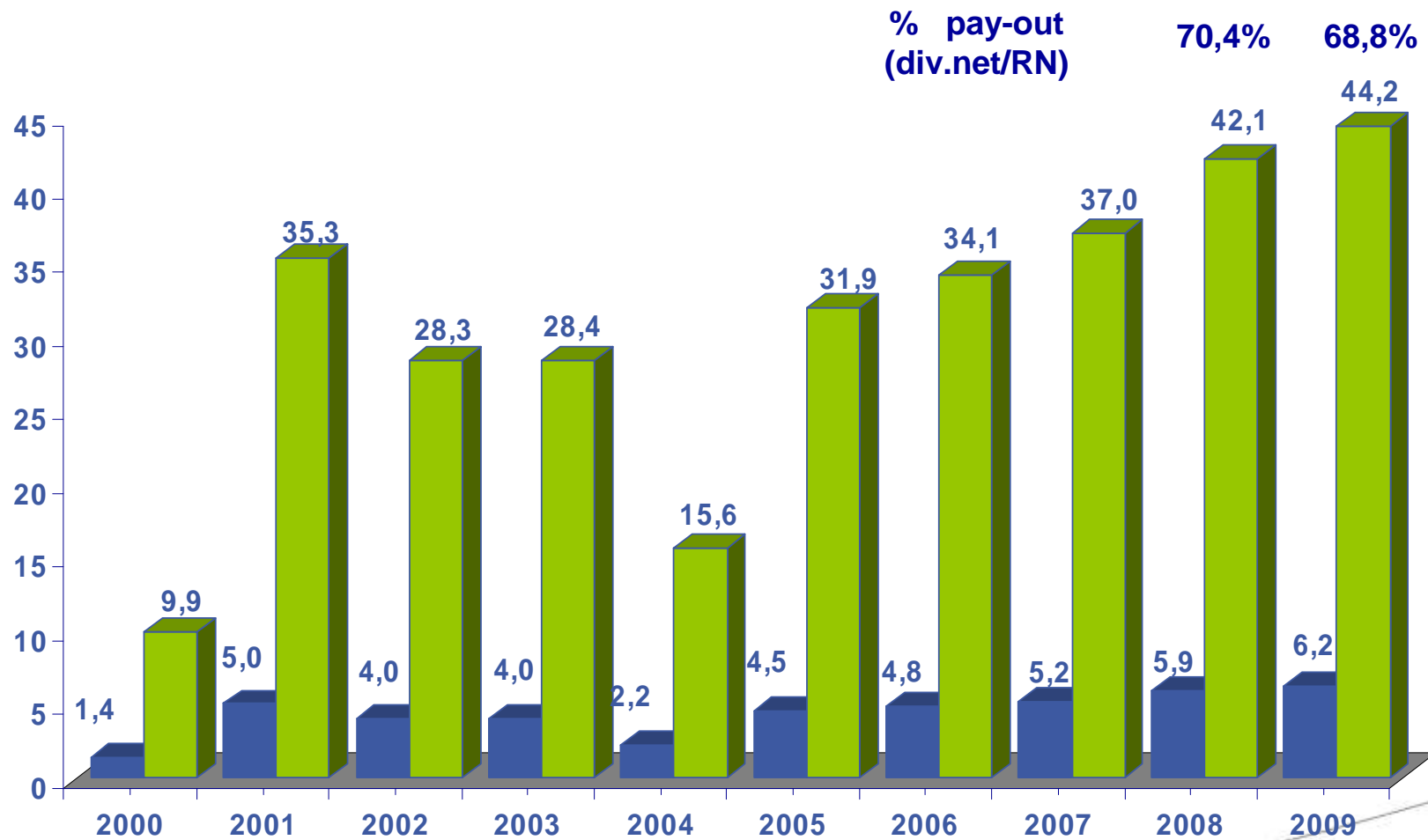
Comparaison des comptes consolidés (M€ ht)

en millions d'euros	31/12/2008	31/12/2009	Variations 2009 / 2008
Chiffre d'affaires	521,1	541,3	+ 3,9 %
Résultat opérationnel	73,1	79,2	+ 8,3 %
Résultat net part du Groupe	50,4	58,5	+ 16,2 %
Résultat net courant	50,1	58,7	+ 17,2 %

Capitaux propres (en M€) Comptes consolidés



Proposition de dividende aux actionnaires

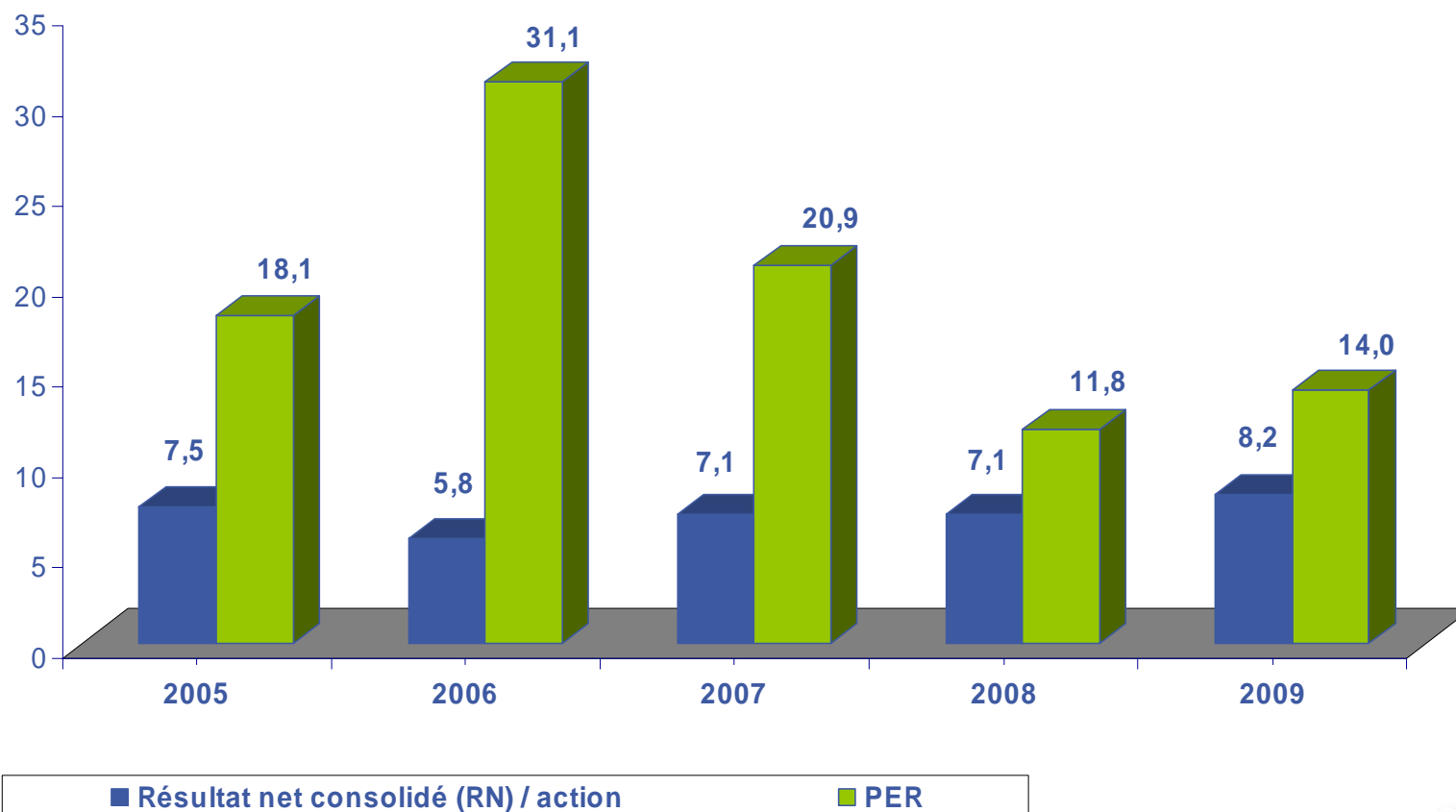


■ dividende net par action en € ■ dividende total distribué en M€

Comptes consolidés

Résultat net par action (en euros)

PER (cours 31.12 / RN par action)



Évolution du cours de l'action ÉS (depuis janvier 1992)





Perspectives 2010 du Groupe ÉS



Perspectives du Groupe ÉS

- > Rester proche et à l'écoute des collectivités locales
- > Garantir la performance de nos métiers
- > Continuer à développer nos activités et nos filiales
- > Etre présent et acteur sur des sujets d'avenir :
expérimentation du Véhicule Hybride Rechargeable avec EDF, Toyota
et la ville de Strasbourg, compteurs intelligents, smart grids...
- > Etre acteur du développement durable et faire du Grenelle de
l'environnement des opportunités de développement
- > Développer nos actions en tant que « Groupe responsable » : accord
handicap, Plan Déplacements Entreprise version 2010...

Perspectives d'ÉS Réseaux

- > Investir durablement pour maintenir le réseau à un haut niveau de performance notamment au niveau des investissements de renouvellement de la HTA/BT
- > Perspectives d'investissements lourds dans le réseau :
électrification de la future ZAC de Mommenheim, travaux pour la Rocade Sud, travaux pour le raccordement de la 5^o turbine de Gamsheim...
- > Consolidation des nouveaux modes de fonctionnement en matière de raccordement et de mise en oeuvre du nouveau tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE 3).
- > Préparation de l'avenir du Distributeur ESR par l'étude des conséquences de l'évolution technologique des composants du réseau (Smart-Grids) et l'expérimentation de compteurs communicants sur un périmètre limité.

Perspectives d'ÉS Énergies Strasbourg

- > Réforme du marché de l'électricité en cours : préparer le commercialisateur aux nouvelles conditions de marché
- > Poursuivre le développement des solutions énergétiques non émettrices de CO2 (PAC, photovoltaïque, bois...)
- > Poursuivre et renforcer le développement dans l'éco-habitat dans une approche globale des solutions énergétiques
- > Continuer à explorer les champs qu'ouvrent la convergence bâti et énergie dans le cadre du Grenelle de l'environnement
- > Développement du sourcing : 5^e turbine de Gambenheim

Perspectives d'Écotral et des autres filiales

- > Malgré un contexte de ralentissement économique, poursuite du développement d'Écotral :
 - >Un marché des services énergétiques et des énergies renouvelables prometteur et favorable soutenu par le Grenelle de l'environnement.
 - >La croissance d'Écotral permet une poursuite de son développement en se positionnant sur de grands projets
 - >Capitalisation sur les savoir-faire acquis
- > Poursuite du développement dans la géothermie profonde à travers ÉS Géothermie
- >Pour Sofidal, l'objectif sera de maintenir un taux d'occupation acceptable dans une conjoncture qui reste maussade.



3. Rapport de la Présidente du Conseil d'administration

Fonctionnement du Conseil d'administration

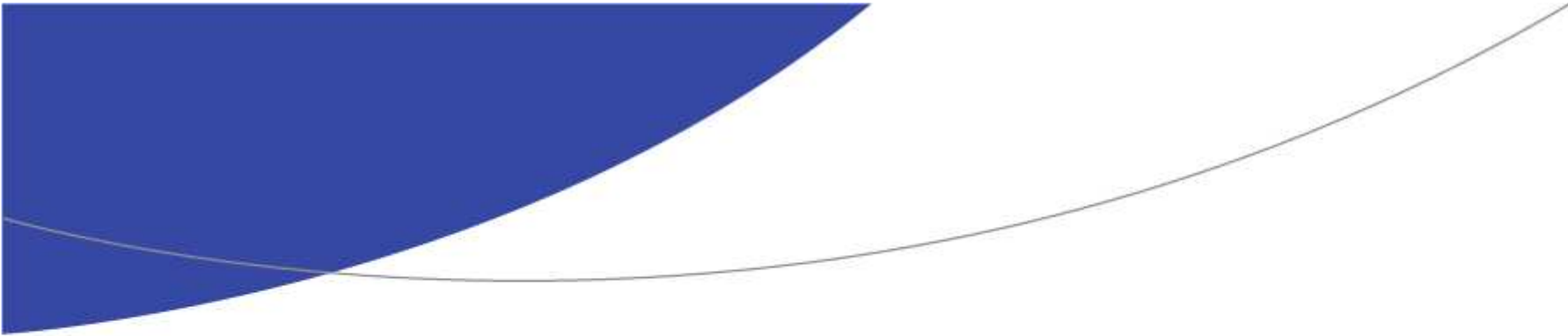
Nombre de séances	2008	2009
Conseil d'administration	7	8
Comité de la stratégie	3	2
Comité d'audit et des comptes	6	5
Comité d'éthique et des rémunérations	3	3

Le contrôle interne : les actions particulières menées en 2009

- > Mise en place d'un comité des risques transverse au groupe
- > Adaptation du dispositif de suivi des risques «achats d'énergie» suite à la filialisation du commercialisateur
- > Adaptation du système de management suite à la filialisation du commercialisateur
- > Réalisation par les CAC d'un audit sur la facturation de l'acheminement aux fournisseurs d'énergie

4. Rapports des commissaires aux comptes

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
3. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés



4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (1 / 3)

Opinion sur les comptes annuels

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (2/3)

Justification des appréciations (1/2)

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les notes 1 et 2 décrivent les principes et les modalités appliqués aux postes du bilan et du compte de résultat relatifs au traitement comptable

- des concessions,
- des immobilisations financières,
- des provisions et engagements en faveur du personnel,
- des ventes de péages.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (3/3)

Justification des appréciations (2/2)

Estimations significatives

- La note 18 expose les hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions et engagements en faveur du personnel. Nous avons procédé à l'appréciation des approches mises en œuvre par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



4.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2009

Rapport sur les comptes consolidés (1/3)

Opinion sur les comptes consolidés

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés :

- ✓ L'approche privilégiée par Électricité de Strasbourg S.A. pour représenter au bilan ses obligations de renouvellement des biens du domaine concédé relevant de la distribution publique d'électricité en France qui est décrite dans la note 7.10. et qui repose sur la spécificité des contrats de concessions. Elle consiste à retenir le montant des engagements contractuels tel qu'il est calculé et communiqué annuellement aux concédants dans le cadre des comptes-rendus d'activité. Une approche alternative, fondée sur la valeur actuelle des montants à décaisser pour faire face au renouvellement de ces biens à l'issue de leur durée de vie industrielle, donnerait une représentation différente des obligations vis-à-vis des concédants. Les effets qu'aurait eus l'adoption de cette dernière approche sur les comptes sont présentés à titre d'information dans la note 7.10. L'évaluation des passifs de concessions est sujette à des aléas, entre autres en termes de coûts et de dates de décaissements.
- ✓ Les changements de méthodes comptables exposés dans les notes 3.2, 5 et 42 relatives à l'application des normes IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », et IFRS 8 « Secteurs opérationnels », adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009.

Rapport sur les comptes consolidés (2/3)

Justification des appréciations (1/2)

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

- ✓ Les notes 7.3 et 7.10 donnent une information sur les traitements comptables retenus au titre des concessions, domaine qui ne fait pas l'objet de dispositions spécifiques ou obligatoires dans le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2009.
- ✓ Les notes 7.6 et 8.1 aux états financiers exposent les méthodes comptables relatives respectivement aux actifs et passifs financiers et à la reconnaissance du chiffre d'affaires.
- ✓ Les notes 3.2, 5 et 42 de l'annexe présentent les changements de méthodes comptables relatifs à l'application des normes IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », et IFRS 8 « Secteurs opérationnels », adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Rapport sur les comptes consolidés (3/3)

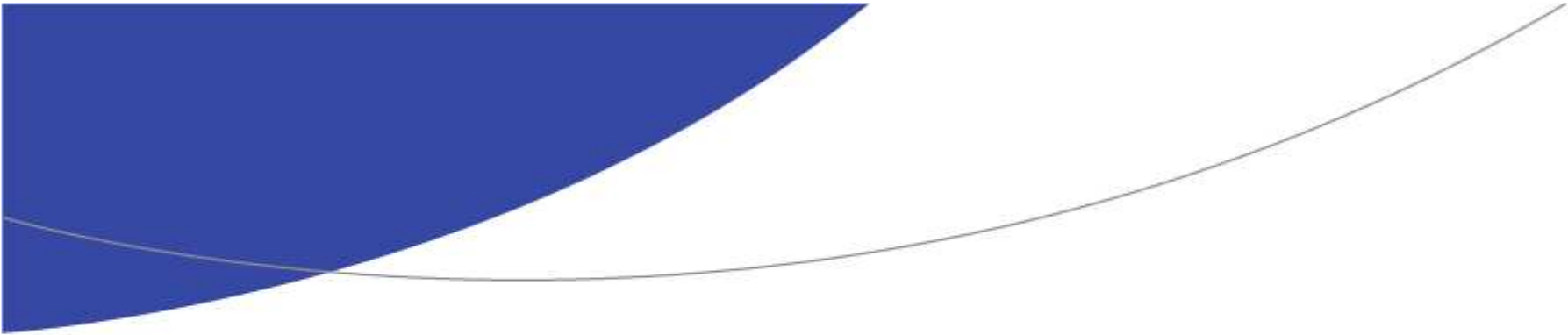
Justification des appréciations (2/2)

Estimations significatives

- ✓ La note 3.3 décrit les principales méthodes comptables pour lesquelles la Direction a recours à des jugements et estimations.
- ✓ La note 7.12 aux états financiers relative aux engagements envers le personnel, précise les modalités d'évaluation des avantages du personnel postérieurs à l'emploi ainsi que les autres avantages à long et court terme. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les bases et modalités de calcul de ces engagements, ainsi que l'information donnée par le Groupe.
- ✓ La note 34 « Provisions » décrit l'existence d'un litige avec la Commission de Régulation de l'Energie concernant la compensation reçue par Electricité de Strasbourg dans le cadre de la contribution au service public de l'électricité, litige qui a conduit à comptabiliser une provision pour risques dès 2006.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des estimations effectuées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



4.3. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux Comptes

Etabli en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Électricité de Strasbourg S.A.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.



4.4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés



Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés (1/2)

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

- CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE AVEC LA SOCIÉTÉ ÉS ÉNERGIES STRASBOURG S.A.
 - ✓ Convention d'intégration fiscale autorisée par le CA du 12 février 2009
- CONVENTION D'INTÉGRATION FISCALE AVEC LA SOCIÉTÉ FIPARES S.A.
 - ✓ Convention d'intégration fiscale autorisée par le CA du 23 octobre 2009

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés (2/2)

L'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- **Convention avec EDF :**
 - ✓ Convention de subdélégation de l'activité de distribution d'énergie électrique pour les communes de Saverne et de Monswiller
- **Conventions avec SOFIDAL :**
 - ✓ Baux à construction et à loyer sur opération Transeurop
 - ✓ Bail à construction pour mise à disposition d'un terrain
 - ✓ Convention d'intégration fiscale
- **Convention avec PROTIRES :**
 - ✓ Prêt pour le financement d'un groupe turboalternateur.
- **Conventions avec FIPARES :**
 - ✓ Convention d'intégration fiscale



5. Assemblée générale mixte

Partie ordinaire

Echanges avec l'assemblée



Assemblée générale mixte Partie ordinaire

Résolutions
soumises au vote de l'assemblée

1ère résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2009, approuve dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes sociaux dudit exercice et le bilan au 31 décembre 2009.

Ce bilan fait ressortir un bénéfice de 37 552 679,76 €.

2ème résolution

L'assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice de 37 552 679,76 € telle qu'elle est proposée par le conseil d'administration, à savoir, compte-tenu :

- d'un report à nouveau antérieur de 5 000 000 €,
- d'un prélèvement sur les réserves facultatives de 6 680 513,44 €

Total à répartir : 49 233 193,20 €

- dotation à la réserve légale 0 €
- distribution d'un dividende de 6,20€ /action 44 233 193,20 €
- report à nouveau 2009 5 000 000,00 €

Total réparti : 49 233 193,20 €

Le dividende sera payé par la société à compter du 21 mai 2010.

Il est précisé que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été de 4,80 € en 2006, 5,20 € en 2007 et 5,90 € en 2008.

3ème résolution

L'assemblée générale approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et entrant dans le champ d'application de l'article L225-38 du code de commerce, ainsi que les opérations qui y sont relatées.

4ème résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur la gestion du Groupe ÉS au cours de l'exercice 2009, approuve, dans toutes leurs parties et dans la présentation qui leur en a été faite, les comptes consolidés dudit exercice et le bilan consolidé au 31 décembre 2009.

Ce bilan se solde par un bénéfice net consolidé de 58 523 767 €.

5ème résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour faire tous dépôts, publications et déclarations prévus par la loi.



II. Assemblée générale mixte Partie extraordinaire



1. Rapport du Conseil d'administration sur l'augmentation de capital au profit des salariés

Rapport du Conseil d'administration

1. Motifs (1 / 2)

L'AGM 2002:

- décide de favoriser le développement de l'actionnariat du personnel pour le motiver et pour l'impliquer dans les grandes décisions relatives à la société
- choix a été fait de donner délégation au Conseil d'administration de réaliser ces opérations aux époques qu'il aura apprécié, et du montant de son choix dans limite globale de 1% du capital.
- réalisation de plusieurs opérations d'abord dans le cadre du PPESV puis du PEE
- très large succès de ces opérations démontrant le fort attachement des salariés à leur entreprise.

Rapport du Conseil d'administration

1. Motifs (2/2)

- objectif fixé en 2002 de céder 1% du capital à ses salariés atteint fin 2008
- il ne subsiste plus à ce jour de délégation de compétence au profit du Conseil d'administration.
- la poursuite de ces opérations paraît opportune.
- d'où nécessité d'une nouvelle autorisation d'assemblée générale, de caractère extraordinaire, et renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration.

Rapport du Conseil d'administration

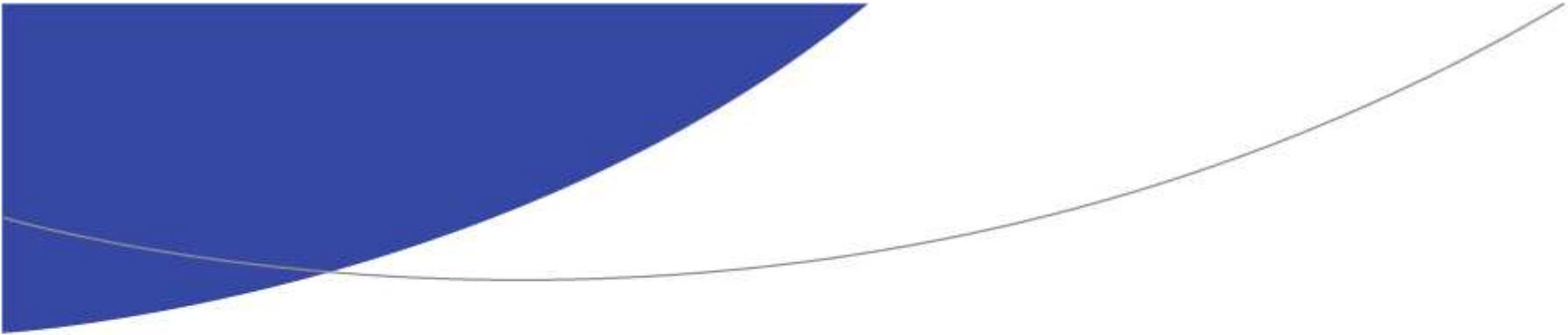
2. Modalités de l'opération (1/2)

- déléguer au Conseil d'administration, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés et anciens salariés de la société et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation, adhérents au plan d'épargne d'entreprise (PEE ou PEE du groupe ÉS) jusqu'au 22 juin 2012 (limite légale de l'autorisation).
- le montant nominal des augmentations de capital ne devra pas excéder la somme maximale de 500 000 euros soit 50 000 actions à leur valeur nominale actuelle de 10 €.

Rapport du Conseil d'administration

2. Modalités de l'opération (2/2)

- le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, et bénéficiera d'une décote limitée à 20 ou 30 % en fonction de la durée d'indisponibilité des titres.
- droit préférentiel de souscription des actionnaires supprimé au profit des bénéficiaires précités
- tous pouvoirs donnés au Conseil d'administration, pour mettre en œuvre cette opération



2. Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (1/2)

En exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant maximal de 500 000 euros, réservée aux salariés et anciens salariés de la société et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation, adhérents au plan d'épargne d'entreprise (PEE ou PEE du groupe ES), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (2/2)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.



3. Assemblée générale mixte Partie extraordinaire

Echanges avec l'assemblée



Assemblée générale mixte Partie extraordinaire

Résolution
soumise au vote de l'assemblée

6ème résolution (1/3)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de celui des commissaires aux comptes,

- décide de déléguer au Conseil d'administration, la compétence de procéder, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, à l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés et anciens salariés de la société et des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation, adhérents au plan d'épargne d'entreprise (PEE ou PEE du groupe ÉS) ; le Conseil d'administration pourra user de cette faculté dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de 26 mois à compter de la présente décision, soit jusqu'au 22 juin 2012.

6ème résolution (2/3)

L'Assemblée générale décide en conséquence :

- de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles émises en vertu de la présente délégation, au profit des salariés et anciens salariés de la société ou des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au sens des dispositions de l'article L 233-16 du code du commerce, qui sont adhérents au PEE ou au PEE du groupe, les actionnaires renonçant en conséquence expressément à leur droit préférentiel de souscription au profit de ces mêmes personnes.
- que ces salariés pourront bénéficier des augmentations de capital autorisées soit directement soit par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fonds communs de placement.
- que le montant nominal des augmentations de capital résultant de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation ne devra pas excéder la somme maximale de 500 000 euros représentant 50 000 actions à leur valeur nominale actuelle de 10 €.

6ème résolution (3/3)

L'assemblée générale décide en conséquence :

- que le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente délégation sera déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L 3332-18 à 24 du Code du travail, c'est-à-dire, notamment, qu'il ne pourra être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du C.A. fixant la date d'ouverture de la souscription avec une décote limitée à 20 ou 30 % en fonction de la durée d'indisponibilité des titres.
- que chaque action nouvelle émise en vertu de la présente délégation sera, dès sa création, soumise à toutes les dispositions des statuts de la société, ainsi qu'aux décisions des assemblées générales d'actionnaires de la société.
- de donner tous pouvoirs au C.A., avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, en une ou plusieurs fois, la présente délégation, dans le respect des conditions qui viennent d'être arrêtées et de celles qui sont prévues aux plans d'épargne d'entreprise.



Merci de votre attention !